

Communiqué de presse

29 août 2022

BISCOCHOC : Merci à ceux qui soutiennent l'investissement en Nouvelle-Calédonie !

Biscochoc, producteur local de chocolat, acteur agro-alimentaire majeur de l'économie calédonienne, travaille depuis 3 ans sur le nécessaire renouvellement de son appareil productif industriel, actuellement installé à Ducos.

Cet investissement est sans doute l'un des projets phare, et l'un des rares leviers de relance de l'économie locale, que le territoire ait connu depuis de nombreuses années.

Il a fait l'objet d'une préparation minutieuse, à la fois du point de vue financier, administratif et technique et de son ancrage humain et géostratégique en Nouvelle-Calédonie et dans le territoire Pacifique.

Il représente une réelle opportunité pour l'économie calédonienne, à ce moment de son histoire : il semblait impensable que quiconque cherche à le torpiller...

A l'heure où tous les pays cherchent désespérément à (ré)installer, développer ou juste créer le contexte favorable à la relocalisation de filières et de leur production, la Nouvelle-Calédonie, a, elle, encore la chance de disposer d'un tissu d'industrie manufacturière ! Pour combien de temps ?

La FINC déplore, comme trop souvent, que des élus, au lieu de saluer le développement de leur industrie locale, saisissent chaque occasion pour la stigmatiser, et l'instrumentaliser à des fins politiques.

Un agrément du Gouvernement cohérent avec la volonté de relocaliser la production

La FINC se félicite que le Gouvernement calédonien ait agréé, très majoritairement, le projet de développement de la société Biscochoc. En effet, il ne s'agit pas seulement ici de la construction d'une nouvelle usine, mais, en bonus, de la création d'une véritable filière du chocolat en Nouvelle-Calédonie, avec tous les bénéfices induits en termes économiques : création d'emplois, notamment sur la côte Est, favorisant le rééquilibrage, et valorisation du cacao de Nouvelle-Calédonie.

Ce projet de filière fait aussi écho à l'intégration régionale prônée par nos élus. Il a ainsi été validé par un expert, missionné par la Chambre d'agriculture et de la Mer de Nouvelle-Calédonie, et a confirmé son réel potentiel. Il avait aussi fait l'objet d'un avis favorable de la Commission « législation et de la réglementation économiques et fiscales » du Congrès.

Attelons-nous plutôt à la relance économique !

Partout ailleurs et après des années de tensions liées à la crise sanitaire, l'heure est à la relance économique : l'emploi repart, l'économie retrouve doucement la voie de la croissance. Comme le souligne le ministre délégué aux Outre-mer, M. Jean François Carencu lors de sa visite officielle à Mayotte, l'une des pistes de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer réside dans le développement de la production locale. La relocalisation est partout la nouvelle règle de survie économique, voire la nouvelle tendance !

Partout, sauf en Nouvelle-Calédonie !

Covid, crise économique mondiale, pénuries, inflation, crise du nickel, coût de l'insularité, du fret...

La Nouvelle-Calédonie aurait-elle oublié combien il était indispensable et rassurant de disposer de structures de production locale en période de crise : indispensable, rassurant et salutaire ?

L'investissement, le développement des filières et celui de l'emploi local non délocalisable sont plus que nécessaires.

Cet agrément n'a rien d'exceptionnel au regard des enjeux de relance économique qui nous attendent.

Ce projet permettra d'injecter 2 Milliards de francs de travaux sur le marché, au bénéfice du secteur du BTP, qui en a bien besoin en ce moment.

Par ailleurs, un tiers du montant de la défiscalisation constitue une avance⁽¹⁾, remboursable par le porteur de projet.

Cette opération rentre dans le cadre de ce que propose l'Etat Français.

Les enjeux :

- maintien et création d'emplois,
- maintien et développement des capacités de production locale,
- innovation et évolutions techniques,
- création d'une nouvelle filière agricole endémique
- fixation de la jeunesse sur le territoire,
- redéploiement d'un outil qui, déjà aujourd'hui, vise l'export de 8% de sa production dans le bassin régional,
- ressources financières et fiscales pour le territoire,
- chantier structurant pour toutes les filières de la construction, pendant et après la construction de l'usine...

Alors oui, merci à ceux qui soutiennent ce type de projets et qui encouragent ceux qui osent les porter.

Annexes :

- ◆ Le Plan de relance proposé par la FINC : <https://finc.nc/federation/avis/plan-de-relance>
- ◆ **à venir** : Le mécanisme de la défiscalisation - Dossier Made In

⁽¹⁾ En double défiscalisation, les amortissements des investissements consentis dans le cadre de la défiscalisation locale ne sont plus déductibles en sortie de défiscalisation (5 ans) et donnent lieu donc à de l'impôt sur les sociétés.